Image not found or type unknown

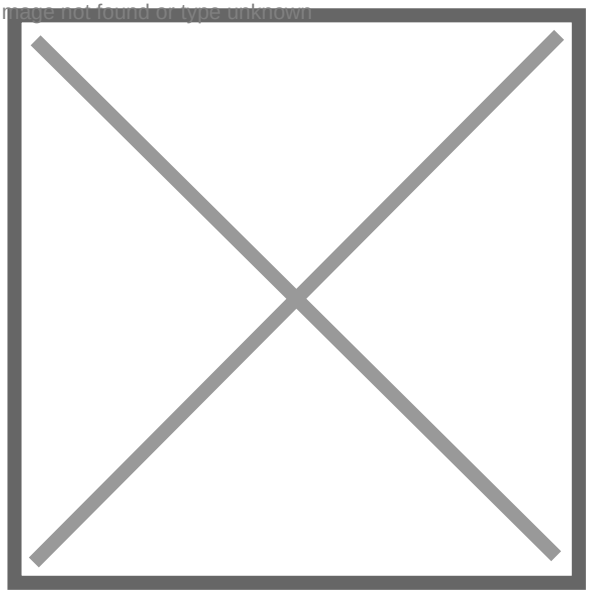

Vol à l'étalage : que risque t-on?

Par **stephc_old**, le **07/11/2007** à **22:49**

Bonjour,

Je vous écris car je souhaiterai avoir un éclaircicement au niveau du casier judiciaire (par rapport à la loi belge)
Voici les faits: hier je me suis rendue dans un grand magasin (H&M) j'ai trouvé un accessoire sans étiquette, je l'ai pris.
Par la suite, j'ai su qu'il coûtait 0,90 cent.
A la sortie une vendeuse ma demandé de la suivre, de remplir un constat et de payer...ce que j'ai fait puis j'ai dû payer 20 euros de frais administratifs (ils n'ont pas appelé la police).
Je souhaiterais savoir si je vais recevoir une lettre du tribunal et si je peux être convoquer et si cela sera mis dans mon casier judicaire (ou ma feuille de bonne vie et moeurs).
Je suis tout à fait consciente que voler est néffaste pour la société c'était la 1ère fois et dernière fois vu ou cela m'amène!
Je suis très stressée par cette situation, c'est pourquoi je souhaiterai avoir de plus amples informations ou endroits à qui je peux m'adresser.
Un grand merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés